

La représentation cartographique de la charge fiscale

Sont établies ici les cartes thématiques de la charge fiscale en Suisse pour l'année 2018, relative au total des impôts fédéral, cantonal, communal et paroissial. Les cartes font ressortir les différences entre les communes quant à :

- la charge fiscale sur les revenus bruts du travail de salarié :
 - des célibataires sans enfant,
 - des couples mariés à un revenu sans enfant,
 - des couples mariés à un revenu avec deux enfants,
 - des couples mariés à deux revenus (répartition du revenu brut : revenu principal 70 %, revenu secondaire 30 %) avec deux enfants.
- la charge fiscale sur les rentes AVS ou de pension :
 - des couples mariés sans enfant.
- la charge fiscale sur la fortune :
 - des couples mariés sans enfant.

Les cartes ont été établies sur la base des valeurs de la charge fiscale calculées par l'AFC pour différents montants de revenu ou de fortune.¹ Il convient de souligner que, contrairement aux valeurs par commune inscrites dans les tableaux du site susmentionné, l'impôt fédéral est inclus dans la charge fiscale représentée sur les cartes. La charge fiscale est exprimée en pour-cent du revenu brut (salaire ou rente AVS/pension) ou en pour-mille de la fortune nette.

Après avoir choisi le sujet fiscal et le niveau du revenu brut ou de la fortune nette, apparaîtra à l'écran une carte thématique montrant la charge fiscale dans les différentes communes du pays pour le type de contribuable sélectionné. En déplaçant le curseur sur une commune de la carte thématique, viendra à l'écran le nom de la commune et l'importance de la charge fiscale à cet endroit (si aucune indication n'apparaît, veuillez utiliser un autre browser, par exemple Mozilla Firefox) ; en appuyant sur le curseur, apparaîtra la situation de la commune par rapport aux autres communes du canton. Un clic sur un des rectangles coloriés de la légende générera la liste des communes représentées sur la carte (communes de Suisse ou du canton sélectionné) par importance croissante de la charge fiscale.

Chaque commune est coloriée en fonction de l'importance de la charge fiscale par rapport à celle des autres communes indiquées sur la carte (communes de Suisse ou du canton sélectionné). Dix classes de charge fiscale par carte sont considérées, départageant les valeurs présentes sur la carte thématique en 10 intervalles de même longueur.² A chaque classe est associée une couleur allant des tons bleu foncé à bleu-vert (charge fiscale relativement « faible »), vert foncé à clair (charge fiscale relativement « moyenne ») et jaune à rouge (charge fiscale relativement « élevée »). Notons qu'en divisant l'étendue des valeurs en 10 intervalles équidistants, il se peut qu'une ou des classes n'apparaissent pas sur les cartes de certains cantons; le numéro d'ordre des classes présentes est alors indiqué dans la légende.

¹ Voir <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/allgemein/steuerstatistiken/fachinformationen/steuerbelastungen/steuerbelastung/steuerbelastung-in-den-gemeinden-2018.html>.

² Les bornes sont arrondies à 2 décimales, voire à 3 décimales si l'étendue des valeurs est petite (< 10 points de base); si l'étendue des valeurs est nulle ou très petite (≤ 1 point de base), une seule classe est définie.

Les cartes thématiques ont été établies à l'aide d'une macro SAS élaborée par Monsieur Markus Eichenberger. La nomenclature et la délimitation spatiale des communes et des cantons résultent d'informations recueillies auprès de l'Office fédéral de la statistique (source des fonds de carte: OFS ThemaKart, situation au 01.01.2018).